Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE1926-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh melin Ploveilh

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 7 avril 2026, se sont réunis le lundi 13 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Jérôme LECOMPTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Jérôme LE BELLEC	à	Erick SCWHARTZ
Arnaud PLATEL	à	Diane GAYET
Natacha DEZILES	à	Hélèna LE FLOC'H
Édith LE BORGNE	à	Germain GUICHAOUA
Liliane BRUNET	à	Benoît LAGOUTTE-LOISEL,
Marine GOURLAY	à	Jérôme LECOMPTE

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 27

Secrétaire de séance : Yvon TROADEC

DE1926 – Élection des membres de la commission d'appel d'offre

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'un des organes importants en matière d'achat public. Le code de la commande publique, en vigueur depuis le 1er avril 2019, défini le rôle de la CAO selon les types de marchés. Son avis est obligatoire dès lors qu'il s'agit d'analyser des offres et d'attribuer des marchés publics en procédure dite formalisée (5 404 000 € HT pour les travaux et 216 000 € HT pour les fournitures et services). Elle peut aussi être consultée pour d'autres types de marchés ou d'achats publics, comme par exemple les procédures adaptées.

Conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, les règles de composition de cette commission pour les communes de 3500 habitants et plus sont les suivantes :
- Le maire ou son représentant,
- 5 membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE1926-DE

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.
Le vote se fera à main levée comme prévu en début de séance.

La liste « Plomelin ensemble » propose :
- Yvon TROADEC (titulaire)
- Noël LE DREZEN (titulaire)
- Dominique PLOUZENNEC (titulaire)
- Sylvie RICHARD (titulaire)

- Frédéric ANCIEN (suppléant)
- Jérôme LE BELLEC (suppléant)
- Erick SCHWARTZ (suppléant)
- Simon LAMBERT (suppléant)

La liste « Avec vous, pour Plomelin » propose :
- Benoit LAGOUTTE-LOISEL (titulaire)
- Jérôme LECOMPTE (suppléant)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'élection des 5 conseillers municipaux titulaires et des 5 conseillers municipaux suppléants à la commission d'appel d'offres comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 13 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.